



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 00-6 - PLAN VIGIPIRATE  
RENFORCE "ALERTE ATTENTAT -  
REMBOURSEMENT DE DEPENSES  
RELATIVES A LA RESTAURATION  
DES RENFORTS MILITAIRES -  
CONVENTION AVEC CERCLE MIXTE  
DE LA GENDARMERIE DE LA  
CASERNE GAZAN - AUTORISATION DE  
SIGNATURE** //

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1177/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-6 - PLAN VIGIPIRATE RENFORCE "ALERTE ATTENTAT - REMBOURSEMENT DE DEPENSES RELATIVES A LA RESTAURATION DES RENFORTS MILITAIRES - CONVENTION AVEC CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE DE LA CASERNE GAZAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

A la suite des évènements du mois de janvier dernier, le plan « vigipirate » a été élevé au niveau « alerte attentat » en région parisienne et dans le département des Alpes Maritimes.

Dans ce nouveau cadre, des mesures de sécurité particulières ont ainsi été prises et toujours maintenues, afin de renforcer la sécurité sur les sites sensibles.

Sur le plan fonctionnel, ces mesures ont notamment permis de renforcer les dispositifs de sécurité avec l'appui des renforts militaires, présents dès le 15 janvier, sur notre territoire communal.

Ces fonctionnaires militaires sont ainsi déployés par groupe de trois autour des établissements de réunions ou de lieux de cultes selon les horaires suivants : 6 h-22h dans le cadre de gardes statiques et de 22 h - 6 h dans le cadre de patrouilles dynamiques.

Ce déploiement de renforts supplémentaires complète ainsi le dispositif de surveillance mis en œuvre par Mme le Commissaire de la Circonscription d'Antibes Vallauris, en coordination avec la Police Municipale, sur les sites sensibles du secteur Vieille Ville élargi et le secteur centre de Juan les Pins, puisque à l'intérieur de ces deux zones, des mesures de protections particulières sont appliquées prioritairement aux lieux de culte, aux bâtiments officiels, aux écoles et en particulier aux écoles confessionnelles et aux organes de presse.

Au surplus, sur l'ensemble du territoire communal certains sites tels que les centres commerciaux, les sites culturels, l'Hôtel de Ville, le Casino, la Médiathèque, le Palais des Congrès, l'Hôpital de la Fontonne, la Gare SNCF d'Antibes, les écoles, les collèges et les lycées font l'objet d'une surveillance policière renforcée.

Sur le plan organisationnel, l'accueil des renforts militaires a nécessité la mise en œuvre d'un plan d'urgence afin d'héberger et restaurer ces effectifs. Les 22 militaires sont ainsi hébergés au centre nautique d'Antibes et prennent leurs repas, depuis leur arrivée, au Cercle mixte de la gendarmerie de la Caserne Gazan.

Toutefois, la prise en charge des coûts liée à la restauration de ces personnels constitue une charge financière imprévisible et non négligeable pour cette institution.

Aussi, afin de contribuer à la mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles, il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien financier au dispositif de restauration mis en œuvre par le cercle mixte de la gendarmerie de la Caserne Gazan en prenant en charge une partie des frais de restauration liés à l'accueil de ces renforts.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer au cercle mixte de la gendarmerie de la Caserne Gazan une aide financière exceptionnelle, fixée à 2 000 € par mois dans la limite d'un budget total de 16 000 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 47 voix POUR sur 48 (1 contre : Mme DUMAS)**

00-6 - PLAN VIGIPIRATE RENFORCE "ALERTE ATTENTAT - REMBOURSEMENT DE DEPENSES RELATIVES A LA RESTAURATION DES RENFORTS MILITAIRES - CONVENTION AVEC CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE DE LA CASERNE GAZAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **ADOPTÉ** le principe d'une aide financière exceptionnelle octroyée au cercle mixte de la Gendarmerie d'Antibes, sis 2 Rue du Général Vandenberg, Caserne Gazan, 06 600 Antibes, afin de prendre en charge une partie des frais de restauration liés à l'accueil des renforts militaires dans le cadre du plan Vigipirate « Alerte Attentat » ;
- **FIXE** le montant de ladite aide financière à 2 000 € par mois dans la limite d'un budget total de 16 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cercle mixte de la Gendarmerie d'Antibes et tous actes nécessaires se rapportant à ce dossier.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-6 - PLAN VIGIPIRATE RENFORCE &quot;ALERTE ATTENTAT - REMBOURSEMENT DE DEPENSES RELATIVES A LA RESTAURATION DES RENFORTS MILITAIRES - CONVENTION AVEC CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE DE LA CASERNE GAZAN - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/04/2015

**Numéro de l'acte :** DCM1177-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150410-DCM1177-15-DE

**Date de décision :** 10/04/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1. Police municipale